

Comme « un toit » qui lui tombe sur la tête

Jean-François Grenier voulait remplacer le toit de sa fosse par une clôture. Après avoir reçu l'approbation de sa municipalité pour son projet, tout a failli basculer après une plainte déposée par un voisin contre les odeurs. Retour sur le fil des évènements qui heureusement se sont bien terminés malgré les inquiétudes qu'ils ont suscitées chez l'éleveur.



Jean-François Grenier est un éleveur de Saint-Léon-de-Standon, une municipalité dans la MRC de Bellechasse, située dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Naisseur-finiisseur, il possède 130 truies et met en marché quelques 3 500 porcs par an. Il est l'un des lauréats du concours *Responsable par nature*, qui était organisé par les Éleveurs de porcs du Québec en reconnaissance des bonnes pratiques sociétales et environnementales.

Interpellé dans le cadre d'une réunion du comité de vie associative des Éleveurs sur des sujets potentiels à traiter dans le *Porc Québec*, Jean-François Grenier a proposé de témoigner de son expérience, plutôt perturbante, qui a duré un peu plus de deux ans. Par son témoignage, il souhaite venir en aide à d'autres éleveuses et éleveurs pour ne pas qu'ils se fassent du mauvais sang si jamais ils en venaient à être confrontés à un problème de cohabitation.

« Depuis la crise de la COVID-19, je trouve que les gens sont moins tolérants. On risque alors de faire face à davantage d'opposition. C'est pour cette raison que j'ai soumis aux Éleveurs l'idée d'aborder les plaintes pouvant être déposées contre nous pour faire part de mon expérience et pour que mon aventure serve à d'autres », explique Jean-François Grenier.

Un toit à remplacer

Tout a commencé par l'affaissement, au printemps 2022, d'une partie de la toiture de sa fosse qui avait été construite en 1995. Après avoir évalué différents scénarios de remplacement du toit, fort coûteux (entre 150 000 \$ et 200 000 \$ selon l'option choisie), il décida de laisser tomber la toiture et d'entourer plutôt la fosse d'une haute clôture en bois. « Mon père avait vu une clôture du genre chez un autre producteur. Au début, j'ai trouvé l'idée un peu bizarre, mais plus j'y pensais, plus je trouvais que ça pourrait avoir un certain bon sens. La planche, faiblement ajourée, empêcherait la poudrerie d'entrée dans la fosse. De plus, les odeurs sortiraient 4 pieds plus haut qu'une clôture en acier. Étant donné que la fosse est près de la route, le bois serait plus esthétique, à long terme, comparativement à une clôture en acier qui finie par rouiller », explique l'éleveur.

L'éleveur contacte donc François Berthiaume, un consultant de Global Concept, pour qu'il vienne observer son projet sur place. « Il me dit qu'ils en n'ont jamais fait, mais m'affirme que c'est quelque chose de réalisable. Il me mentionne qu'il va en discuter avec ses collègues. Je lui mentionne de ne pas me donner d'estimation des coûts tout de suite, car je dois d'abord vérifier, auprès de la municipalité, si ce projet est réalisable et, si oui, demander un permis. »

Jean-François Grenier dépose alors son projet à la municipalité qui approuve la réalisation de la clôture. Il recontacte alors Global Concept qui évalue les travaux à 19 000 \$, si bien que la clôture de 250 pieds linéaires et de 4 pieds de hauteur est installée l'été suivant, soit en juin 2023, et approuvée par la compagnie d'assurance de l'éleveur.

Un électrochoc

Mais voilà qu'un mois plus tard, le 5 juillet 2023, une inspectrice de la municipalité se présente à la ferme. « Elle me mentionne que je ne serais pas content de la voir, car elle me dit que la municipalité a reçu une plainte contre les odeurs. Elle me dit que je devrai démolir ma clôture et remettre un toit. Elle souligne que, lors de ma demande initiale, on n'avait pas remonté assez loin dans le dossier de construction de la fosse et qu'il y avait eu à l'époque une résolution adoptée par le Conseil municipal, en 1995, stipulant que la fosse devait avoir un toit. Elle ajoute donc qu'elle va prolonger mon permis de construction de 2022 jusqu'en 2024 pour me laisser le temps de me conformer. Tout au long de sa présence, je suis presque sans mots, car je suis sous le choc. »

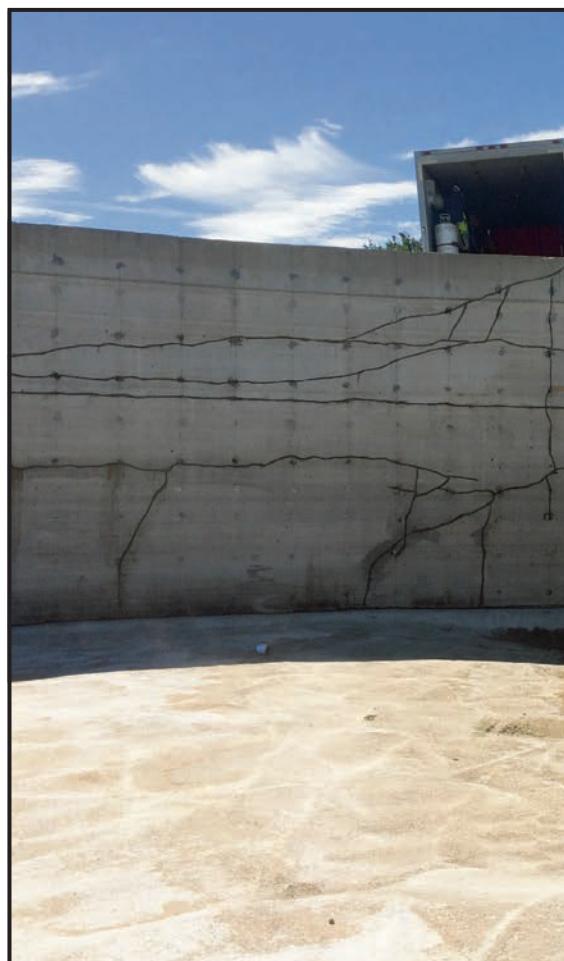
Plainte à l'Environnement

La plainte déposée à la municipalité avait également été déposée un mois plus tard auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Par conséquent, l'éleveur a reçu un courriel d'un fonctionnaire, l'informant qu'il y avait une plainte contre sa ferme concernant sa fosse sans toiture. Le fonctionnaire précise qu'il veut le rencontrer la semaine suivante. Lors de la visite, ils prennent environ une heure pour expliquer le déroulement des événements entre le moment où le toit s'est affaissé, le 7 mars 2022, jusqu'à la journée de la visite le 15 août 2023.

« Les deux heures suivantes ont été consacrées à mes bâtiments d'élevages qui ont été passés au peigne fin, pas à l'intérieur mais à l'extérieur : mesurage de chacun d'eux, observation des fondations, explication des différentes phases d'agrandissement qu'il y a eu au cours des années, dimension des citernes, observation des regards et des sorties de drain des regards (qualité eau et odeur), etc. Le fonctionnaire a terminé sa visite en me remerciant pour ma grande collaboration. Je lui ai mentionné que j'étais fier de mon entreprise, que je la tenais propre et que je n'avais rien à cacher. Il m'a mentionné de son côté que tout était conforme. Rien de grave à signaler. Il me demande seulement d'identifier les sorties de drain des regards avec un bâton. »

Avant de rédiger son rapport final, le responsable de la visite lui indique qu'il va communiquer avec l'éleveur et aussi avec le plaignant pour leur donner les grandes lignes de son rapport. Les deux hommes se quittent en se donnant une bonne poignée de main. La visite a duré 3 heures.

Au terme de la visite du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Jean-François Grenier, après avoir dû prouver que sa fosse pouvait contenir tout le lisier de sa production sans toiture, a obtenu l'approbation de la municipalité de conserver sa clôture et de ne pas construire de toit, à la suite notamment de la recommandation du ministère, puis d'une réévaluation à l'interne. ➔



Epoxy Pro Inc.

1156 rue Woodward
Sherbrooke (Québec)
J1G 3W7

Tél : 819 821-3737
www.epoxypro.ca
Sans frais : 1 855 397-3737

Réparation de fosses à purin et à fumier partout au Québec!

30 ans d'expérience

Estimation gratuite! Réservez tôt !

Notre technique de réparation consiste à imperméabiliser les fissures causées par le mûrissement du béton, le mouvement causé par le gel et le joint entre le mur et le plancher.

Le produit utilisé répondant à la norme environnementale a une élasticité de 50% de sa longueur et supporte ainsi le mouvement causé par le gel.

Une réparation préventive également diminuerait considérablement les coûts et les impacts sur l'environnement dus à l'écoulement de purin ou de fumier dans le sol qui est détecté par le ministère de l'environnement lors des inspections des regards de drains.

Spécialisés dans ce domaine depuis **plus de 30 années**, nous avons acquis l'expérience et les équipements nécessaires (échafaudage motorisé pouvant rouler sur n'importe quelle fosse) à la résolution de vos problèmes.

Tous les travaux effectués par EpoxyPro, sont **garantis** pour une période de **5 ans**.

225378



La clôture fait 250 pieds linéaires par 4 pieds de hauteur. Elle empêche notamment l'accumulation de neige causée par la poudrerie.



Une approche **«Global»** pour tous vos projets

- › Construction
- › Installation
- › Rénovation
- › Garage

GLOBAL
CONSTRUCTION

contact@globalconstruction.ag



Porc SB | St-Elzéar, Qc
Reconstruction après-sinistre



Voir nos services



91, rue Jean-Paul Leblanc, St-Anselme • **581 745-9278**

« Dans ce genre de situation, ça ne donne rien de lancer des bêtises. Sinon, on part avec deux prises! Il faut garder son calme. Il faut aussi prendre des notes de façon à rester fidèle aux faits compte tenu qu'on doit transmettre l'information à plusieurs personnes. D'autant plus que ce genre de dossier se règle sur une longue période »,

– Jean-François Grenier.

Montrer patte blanche

Si Jean-François Grenier a pu pousser un soupir de soulagement au terme de cette aventure, il avoue avoir été désembré par le tourbillon que la plainte a suscité. « On s'aperçoit, les producteurs, que depuis la COVID-19, les gens sont moins tolérants, dit-il en faisant allusion à la plainte qu'il a reçue. Plusieurs personnes ont quitté la ville pour s'installer en campagne, en ne voyant que le beau! Il va falloir, comme producteur, être plus blanc que blanc dans nos pratiques et pour nos installations. »

L'importance d'échanger

Ayant aussi été conseiller municipal, l'éleveur souhaite faire bénéficier d'autres producteurs et productrices de son aventure. « Dans ce genre de situation, ça ne donne rien de lancer des bêtises. Sinon, on part avec deux prises! Il faut garder son calme. Il faut aussi prendre des notes de façon à rester fidèle aux faits compte tenu qu'on doit transmettre l'information à plusieurs personnes. D'autant plus que ce genre de dossier se règle sur une longue période », fait-il valoir avant de reconnaître qu'il aurait aimé pouvoir discuter de son histoire avec quelqu'un d'autre quand la nouvelle lui est tombée dessus!

« Quand la plainte arrive, tu tombes en mode panique. Quand ça arrive tu as l'impression que tu es seul au monde. Il me semble qu'à ce moment-là, j'aurais aimé pouvoir échanger avec quelqu'un qui a vécu la même chose. Ça m'aurait fait du bien! C'est ce qui m'a motivé à proposer la publication d'un article », témoigne Jean-François Grenier, bien heureux que cet épisode soit derrière lui. ■



UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À LA SÉCURITÉ DE VOTRE RÉSEAU ÉLECTRIQUE



SURVEILLANCE 24/7
EN TEMPS RÉEL

ÉQUIPE D'EXPERTS /
AIDE AU DIAGNOSTIC

RECONNUE PAR
LES ASSUREURS

FACILE À INSTALLER PAR
UN ÉLECTRICIEN QUALIFIÉ

NOUVEAU
DIAGNOSTIC CONTINU DES
TENSIONS PARASITES



LA DIFFÉRENCE PREVTECH

Notre équipe hautement qualifiée est disponible pour rapidement identifier et résoudre en temps réel tout problème lié à votre réseau électrique. Le temps de réaction est crucial dans ce type de situation, c'est pourquoi nos experts sont proactifs et vous appellent!

PREVTECH.CA / 1-888-224-0604

225760